



## **Note FNTR : Les négociations de branche en Logistique (minimas conventionnels)**

### **1/ Rappel relatif à la situation des minima conventionnels actuels en Logistique**

Avant même la revalorisation du SMIC de 2% survenue au 1er novembre 2024, une large partie des coefficients des grilles des personnels ouvriers et employés étaient inférieurs au SMIC, en affichage.

La revalorisation du SMIC n'a fait qu'accroître cet effet, la quasi-totalité des coefficients des catégories socio-professionnelles des personnes ouvriers et employés étant désormais inférieure au SMIC en affichage.

Le rattrapage des plus bas coefficients de grilles conventionnelles nécessitait une proposition patronale étant à minima de 2,5%.

La première réunion de négociations salariales a eu lieu le jeudi 6 février 2025.

### **2/ La proposition patronale exprimée lors de la CPPNI Logistique du 6 février 2025**

#### **A) Proposition patronale exprimée en réunion**

Les organisations patronales FNTR, TLF et OTRE ont formulé une proposition de revalorisation des minima conventionnels à hauteur de 2,5% en linéaire.

#### **B) Réaction des organisations syndicales**

Les organisations syndicales ont jugé cette proposition patronale notoirement insuffisante et ont accusé la partie patronale de tenter de gagner du temps.

Les organisations syndicales ont également formulé des demandes annexes identiques à celles exprimées en TRM

### **3/ Calendrier des négociations salariales de branche à venir en logistique**

Les deux prochaines réunions de négociations salariales de branche en Logistique auront lieu aux dates suivantes :

- mercredi 26 mars 2025 après-midi ;
- mercredi 9 avril 2025 après-midi.

Les organisations patronales devront également échanger en amont de la réunion du 26 mars prochain afin de déterminer le principe d'un positionnement commun.

A ce jour, les positions des autres organisations patronales autres que la FNTR sont les suivantes :

- TLF n'a pas de nouveau positionnement chiffré, et une nouvelle Présidence sera actée en leur sein avant la seconde réunion paritaire ;
- OTRE a indiqué qu'elle ne prendrait pas d'initiative seule en Logistique, mais qu'elle pourrait s'agréger à une nouvelle proposition patronale.